

Gilbert TSHILUMBA

La construction nationale en Afrique comme utopie de la justice, une lecture rawlsienne du nationalisme congolais

Notice biographique

Né à Lubumbashi en République démocratique du Congo, Gilbert Tshilumba est, depuis octobre 2008, docteur en philosophie de l'Université libre de Bruxelles. Chercheur, membre du Centre de théorie politique de l'Université Libre de Bruxelles, il travaille sur les rapports entre philosophie politique et morale, et plus particulièrement sur la théorie de la justice de John Rawls et le développement politique de l'Afrique.

Résumés

Panafricanisme, négritude, consciencisme, socialisme et nationalisme n'ont pas réussi à placer le continent noir sur la voie du développement. Transformés en un mythe fondateur d'autocratie, ils ont débouché sur le syndrome de l'Etat manqué, inhibant l'idéal démocratique et la construction nationale qui en dépend. Le nationalisme congolais, miné par la lutte d'influence que se livrent l'allégeance tribalo-ethnique opposée à l'allégeance nationale citoyenne, ne peut-il pas se transformer en utopie de la justice, devenir un nationalisme démocratique rationalisé pour construire un Etat-nation viable à l'image de la société bien ordonnée de John Rawls ? Car au-delà du culturalisme et de l'économisme, « les principes d'égalité et de solidarité reviennent à des intellections morales dont rien ne permet de dire qu'elles seraient réservées à un certain stade de développement des sociétés : les valeurs de liberté et d'égalité peuvent être ressenties et investies par tous ».

Panafricanism, negritude, consciencism, socialism, and nationalism did not succeed in leading the black continent to the road of development. Transformed into a founding myth of autocracy, they led to the syndrome of the failed State, inhibiting the democratic ideal and the nation building process depending on it.

Can't Congolese nationalism, undermined by the fight of influence between the tribalo-ethnic allegiance and the national citizen allegiance, be transformed into a utopia of justice, become a rationalized democratic nationalism in order to build a viable State-nation at the image of the well-ordered society of John Rawls? For beyond culturalism and economism, "the principles of equal freedom and solidarity return to morals intellections of which nothing makes it possible to say that they would be reserved at a certain stage of development of the societies: the values of freedom and equality can be felt and invested by all".

Mots-clés : Rawls, Afrique, Congo, idéologie, nationalisme, justice, ethnicité, développement, politique

Keywords: Rawls, Afrique, Congo, Ideology, Nationalism, Justice, Ethnicity, Development, Politics

Sommaire

Introduction.....	132
1. Les raisons de l'échec	134
2. La solution avec Rawls ?.....	135
3. De l'adaptabilité.....	138
4. A propos du développement	142
5. Le piège du nationalisme.....	143
6. Les préalables indispensables	144
Conclusion	145
Bibliographie	147

Introduction

La construction de l'Etat et de la nation en Afrique se révèle être un véritable casse-tête. En effet, plus ou moins cinquante ans après les indépendances, l'heure est peut-être venue de marquer un point d'arrêt pour l'ébauche d'un premier inventaire. Question de faire une lecture sans complaisance du projet de société par rapport aux contraintes du passé, aux défis du présent et aux ambitions d'avenir. De prime abord, cet exercice donne le tourniquet aux amateurs de bilans dans le cas de l'Afrique subsaharienne tant une véritable illusion s'est installée entre les attentes légitimes des premiers moments et le chaos quasi généralisé de ce continent en réelle déperdition, toujours en quête d'un destin maîtrisé et qui ne semble pas tirer profit des avancées technologiques et de la science pour son propre développement.

Panafricanisme, négritude, consciencisme, socialisme et nationalisme ont eu en gros sur le sol africain, une double mission : -délivrer les pays du joug colonial et les sortir du sous-développement par un travail d'une double construction : celle des Etats réellement indépendants et celle des nations viables et justes. Si les années 1950 et 1960 ont vu ces idéologies détruire le système colonial et faire accéder les pays africains à la souveraineté internationale, on ne peut pourtant pas s'empêcher de constater leur difficulté à vaincre le sous- développement. Daniel Bourmaud, dans son livre intitulé *La Politique en Afrique*, dresse un tableau signalétique qui précise les contours de la situation. En effet, dit-il :

« L'Afrique offre à l'observateur le visage banal de la contradiction. D'un côté prévaut la vision d'un continent fascinant par ses hommes, ses peuples et ses paysages. De l'autre se précipitent et s'entrechoquent les images d'un chaos sans fin. La politique emprunterait plutôt à ce second registre [...]. Les modes de domination successifs ont souvent forgé des Etats paradoxaux, à la fois forts dans leur capacité à préserver la suprématie des dirigeants et faibles dans leur aptitude à produire des institutions publiques efficaces [...]. La problématique démocratisation au sud du Sahara se situe dans une perspective longue, où se mêlent la pesanteur des héritages et la quête d'un destin maîtrisé¹. »

Certes, cette situation contraste avec l'effervescence des années d'indépendance consacrant la liberté retrouvée et la promesse des lendemains meilleurs.

¹ BOURMAUD 1997, p. 7-8.

Et pourtant des visionnaires ou mieux, des observateurs attentifs, ont, peut-être à contre-courant de l'histoire, alerté contre une évolution non régulée, non maîtrisée de la révolution en cours. Ainsi lorsque René Dumont déclare au début des années 1960 que « l'Afrique noire est mal partie² », non seulement personne ne l'écoute mais cela apparaît surtout comme un affront contre les idéologies du moment et comme un déni du droit à l'autodétermination et à la souveraineté des peuples d'Afrique.

En ce qui concerne le Congo³, l'avocat belge Paul Salkin s'était déjà inquiété en 1910 de ce que le XXI^e siècle allait réserver à l'Afrique centrale⁴. Par ailleurs le général Janssens est connu pour sa formule restée célèbre au Congo : « Avant l'indépendance = Après l'indépendance⁵ », comme pour dire que l'indépendance acquise, supposée être synonyme de liberté n'était qu'une illusion dont on n'allait pas tarder à se rendre compte. C'était le 5 juillet 1960 soit cinq jours seulement après l'indépendance, devant les gradés de la Force Publique. Le plan Van Bilsen n'envisageait l'indépendance du Congo que trente ans plus tard⁶. Ce qui suscita des réactions en sens divers autant dans la colonie qu'en métropole. Point n'est besoin de constater que l'histoire donne raison à tous ces prophètes malgré eux. Et ce, quelle que soit la motivation de chacun d'eux à l'époque.

Sur quel bilan débouchent cinquante ans de gestion « autonome » du pays? Où en est la construction de l'Etat et de la nation? Où en est la justice sociale tant claironnée par les pères de l'indépendance et qui a été le leitmotiv et le catalyseur des aspirations populaires? La misère généralisée, le délabrement continu de l'environnement, la corruption endémique du système... sont-ce là la seule alternative disponible et constitutive de la réponse attendue par les couches populaires? Quelle est la réponse de l'élite, sortie pour la plupart des grandes universités du monde entier? En gros, quel est le sens de l'indépendance? Où sont les Lumières africaines pour construire et donner un sens à cette indépendance?

Autant des questions qui sont plus que jamais d'actualité et qui restent sans réponse! C'est ce que nous nous autorisons à nommer : le contraste des indépendances africaines!

² DUMONT 1962.

³ Il s'agit de la République Démocratique du Congo (RDC).

⁴ SALKIN 1926.

⁵ URL (avril 2010) : <http://www.editions-sources-du-nil.over-blog.com/>.

⁶ VAN BILSEN 1956.

1. Les raisons de l'échec

Mais comment expliquer un tel échec ? D'aucuns stigmatisent la différence des cultures entre l'Afrique et l'Occident estimant que la culture africaine est incapable de s'adapter à une réalité venue d'ailleurs. Ce culturalisme de bas étage largement dépassé par l'histoire est la réponse que donne globalement l'ethnographie du XIX^e siècle basée sur un certain nombre d'a priori. Une vision que Catherine Coquery Vidrovitch récuse dans son article intitulé : « De la nation en Afrique noire⁷ ». L'auteur estime que la difficulté à construire un Etat-nation n'est pas spécifique de l'Afrique. Pour elle, la construction des Etats-nations en Europe même, lorsqu'on se réfère à l'histoire, a été un processus laborieux et complexe qui jusqu'à ce jour n'a pas fini son parcours. Les Etats et les nations se font et se défont. L'implosion de l'URSS, le torchon qui brûle dans le Caucase, l'histoire récente des Balkans, les tensions qui couvent en France, avec la Corse, en Italie avec la ligue du Nord, en Espagne avec les Basques, en Belgique, entre les Wallons et les Flamands, montrent si besoin en est, que toute construction politique demeure une démarche éprouvante et un combat jamais gagné une fois pour toutes mais qui se transmet de générations en générations. C'est pourquoi Ernest Renan a eu raison de penser que « l'existence nationale est [...] un plébiscite de tous les jours⁸ ». Son discours sur la nation en Sorbonne constitue à coup sûr pour nous une réponse pertinente à cette vision étriquée de l'ethnographie quand il dit entre autre :

« N'abandonnons pas ce principe fondamental, que l'homme est un être raisonnable et moral, avant d'être parqué dans telle ou telle langue, avant d'être un membre de telle ou telle race, un adhérent de telle ou telle culture⁹. »

D'autres, par ailleurs, fustigent l'impréparation de l'élite congolaise à assumer l'indépendance nouvellement acquise¹⁰, autrement dit, l'absence dans le chef de cette nouvelle

⁷ COQUERY-VIDROVITCH 1995, p. 121-138.

⁸ RENAN 1882.

⁹ *Ibidem*. Voir aussi URL (avril 2010) : <http://www.bmlisieux.blogspot.com/>.

¹⁰ L'annonce de l'indépendance par le roi Baudouin, le 13 janvier 1959, après des troubles sanglants à Léopoldville, avait étonné la plupart des Belges qui savaient que rien n'était prêt à cet égard : il n'existait pas d'élites noires, pas de médecins, de juristes, d'officiers etc. La date butoir du 30 juin 1960, fixée par la Table Ronde tenue à Bruxelles avec les représentants des partis congolais, semblait une gageure. Le « pari congolais » d'amener le Congo Belge à l'indépendance dans la prospérité et la paix imposait une ambiance souriante et optimiste. Mais, sous les sourires de façades, le doute régnait et chacun prenait ses précautions.

classe politique en formation, d'une culture politique adéquate capable d'affronter le nouveau challenge qui s'impose au pays, l'incapacité à assumer la nouvelle donne politique faite d'exigences nouvelles : érection d'une communauté des citoyens libres et égaux en droits, d'un Etat souverain, d'une nation viable et juste. Ceci exige en effet la prise en compte de la nation comme une allégeance prioritaire par rapport à toutes les autres appartenances traditionnelles.

En ce qui nous concerne, nous nous interrogeons sur la capacité des idéologies politiques, notamment le nationalisme dans le cas du Congo, à faire un travail de fondation que nécessite ce nouvel environnement politique. Ce besoin de relecture de l'histoire pour élire les valeurs fondatrices de la norme directrice de la nouvelle nation en construction se fait sentir de façon récurrente à chaque tentative de résolution de la crise congolaise : conférence nationale, accords de Lusaka, dialogue inter congolais, conclave par-ci, conclave par-là, ne sont que les manifestations de ce besoin inhérent à tout travail de fondation. Certes, les raisons d'une telle crise sont nombreuses et complexes à la fois. Outre l'instrumentalisation des dissensions multiethniques internes et l'incohérence constante entre les institutions et les pratiques politiques, il faut compter avec l'antagonisme récurrent entre les intérêts internes d'un Etat en construction et ceux des puissances internationales décidées à avoir la mainmise sur l'orientation politique et idéologique du pays. Dans ce contexte d'une crise devenue chronique et qui semble avoir épuisé toutes les tentatives des solutions, débouchant sur un afropessimisme généralisé, démobilisant les bonnes volontés les plus assidues, la tentation est grande pour céder au découragement et jeter l'éponge.

Cependant, il faut assumer la souveraineté acquise en inventant un projet national. Quitte à recourir aux modèles qui existent en cas de nécessité.

2. La solution avec Rawls ?

Mais a-t-on vraiment le droit d'abandonner ? Y a-t-il une crise qui soit insoluble, avec tous les moyens dont dispose l'humanité aujourd'hui sur le plan de l'arsenal théorique et technologique ? L'intérêt de notre thèse, c'est de montrer a contrario que la crise congolaise n'est pas insoluble. Il suffit pour cela de faire le choix rationnel d'outils conceptuels d'analyse qui valent la peine et d'avoir la capacité et la volonté politique de les rendre opératoires.

C'est pourquoi nous nous référons, pour notre part, à la « théorie rawlsienne de la justice¹¹ » pour la questionner et l'utiliser comme outil d'analyse heuristique sur l'idéologie congolaise du nationalisme¹². Question de savoir à travers elle si les idéologies politiques de ce continent constituent un mythe du pouvoir c'est-à-dire un facteur de construction d'un pouvoir autocratique donnant l'illusion de construire une nation, un ensemble d'idées mystificatrices au service d'un pouvoir à dessein totalitaire, ou de savoir si, à l'inverse, elles constituent l'instance du développement, entendue comme facteur de construction d'une nation viable ?

Très vite une question nous hante : celle de savoir si ce nationalisme peut fonctionner selon le paradigme de John Rawls en s'articulant sur les principes premiers de justice, en mettant en évidence les principes de liberté et d'égalité les plus satisfaisant pour tous, en créant les conditions d'un accord sur la façon d'organiser les institutions politiques et sociales fondamentales de manière qu'elles respectent la liberté et l'égalité des citoyens, considérés comme des personnes morales, un accord satisfaisant sur les idées de liberté et d'égalité implicites dans la culture publique de démocraties et condition nécessaire de réalisation d'une société qui assure le bien-être de ses citoyens.

Bref la théorie de Rawls peut-elle s'appliquer à la problématique congolaise sans paraître comme un collage abusif ou une simple extrapolation de vues? Et si oui, de quelle manière ?

2.2.1. Le concept rawlsien de justice

Rawls appelle sa théorie : théorie de la justice comme équité. « Elle est dans l'individu, la capacité de faire abstraction de ses intérêts propres, pour juger de la situation en fonction des seules règles et circonstances pertinentes¹³ ».

Elle a pour finalité d'élaborer « une conception de la justice politique et sociale en harmonie avec les convictions et les traditions les plus ancrées d'un Etat démocratique moderne¹⁴ ». Elle correspond au souci de Rawls de vouloir réaliser un consensus politique de base qui assure des

¹¹ RAWLS 1971.

¹² Il s'agit d'un nationalisme ouvert, positif et non un nationalisme fermé, qui est négativement connoté.

¹³ BOSS 1989, p. 83.

¹⁴ RAWLS 1996, p. 357.

libertés égales à tous les citoyens sans considération de leurs origines culturelles, de leurs convictions religieuses et de leurs projets de vie individuels. Pour Rawls, « la justice est la première vertu de nos institutions sociales, comme la vérité est celle des systèmes de pensée¹⁵ ».

Ainsi la justice n'est pas une valeur parmi d'autres, mais bien le critère par lequel sont évaluées toutes les valeurs. C'est l'étalon permettant de concilier les valeurs conflictuelles. Il faut arriver à l'élaboration des principes de justice sociale susceptibles de définir la « structure de base » d'une « société bien ordonnée ». Et une société est dite bien ordonnée « lorsqu'elle n'est pas seulement conçue pour favoriser le bien de ses membres, mais lorsqu'elle est déterminée par une conception publique de la justice¹⁶ ».

Pour être considérée comme telle, cette conception publique de la justice doit être susceptible d'être admise par tous les citoyens, alors même que les individus qui composent la société ont des intérêts divergents, des valeurs et des opinions différentes. De ce point de vue, « une bonne conception publique de la justice est celle suivant laquelle les hommes même s'ils sont en conflit, partagent du moins les principes à partir desquels leurs revendications peuvent être arbitrées¹⁷ ».

C'est ainsi que la justice comme principe fondamental, absolument inévitable, doit être à la base de toute démarche du politique, comme précédant tout acte et tout acte la supposant.

2.2.2. Les principes de la justice

Pour se réaliser, cette théorie de Rawls s'articule sur deux principes :

- *le principe de liberté-égalité* : il affirme l'égalité des droits dans l'accès aux libertés fondamentales et s'énonce comme suit : « Chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres¹⁸. »
- *le principe de différence*, comme correctif et dérogation au principe de l'égalitarisme et qui s'énonce comme ceci : « les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que : (a)

¹⁵ RAWLS 1971, p. 29.

¹⁶ *Idem*, p. 31.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ *Ibidem*.

l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun ; (b) qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous¹⁹. » Ce deuxième principe veut dire en substance qu'une distribution inégale est acceptable pour autant que les mieux nantis contribuent à la richesse des plus démunis.

Selon Bertrand Guillaume, le projet rawlsien « s'inscrit dans la continuité de la tradition moderne qui conçoit la justice en relation avec la distribution des droits des individus²⁰ ». C'est ainsi qu'il définit le concept de justice comme « l'assignation impartiale de droits, une conception de la justice n'étant qu'une spécification particulière de la nature de ces termes impartiaux²¹ ».

En fait, l'ambition de Rawls n'est pas de présenter une conception de la justice pertinente pour n'importe quelle société. Elle est d'élaborer une « base morale qui convient le mieux à une société démocratique ». Plus précisément, Rawls cherche à résoudre une aporie de la conscience démocratique ordinaire qui conçoit les exigences de liberté et d'égalité comme antagonistes. Son but est de « présenter une conception de la justice qui généralise et porte à un plus haut niveau d'abstraction la théorie bien connue du contrat social telle qu'on la trouve entre autres chez Locke, Rousseau et Kant²² ».

3. De l'adaptabilité

Mais le constat actuel montre que le Congo n'est pas une société bien ordonnée dans le sens rawlsien du terme. On n'a pas l'impression d'avoir une conception publique de la justice qui soit le fondement d'une démocratie moderne. La conscience nationale est en conflit permanent avec la conscience ethnique et tribale. Le temps des ethnies n'est pas en phase avec le temps des Etats et de la nation selon les termes de Catherine. Coquery-Vidrovitch. Ce qui nous plonge dans une tension réelle entre deux visions du monde différentes, pour ne pas dire opposées.

Du coup, certains estiment qu'il serait trop osé d'inviter la théorie de Rawls à la problématique africaine de la nation ou de l'Etat car cette théorie concernerait une société bien

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ GUILLARME 1999, p. 308

²¹ *Ibidem*.

²² RAWLS 1971, p. 37.

déterminée, celle de la culture de l'Occident moderne (ethnocentrisme occidental). Comme pour rejeter l'universalisme de sa conception. Toute la critique communautarienne va dans ce sens. Aussi ne voit-on pas comment une théorie qui au départ suscite beaucoup de débats sur son applicabilité, sur le plan de la méthode, en Occident même, pourrait-elle être d'une quelconque utilité dans une culture qui lui est totalement étrangère ? (Allusion faite notamment à la critique virulente adressée à Rawls de part et d'autre par les libertariens et les communautariens).

Autrement dit, que peut-il y avoir de conciliable entre le concept rawlsien de la nation et le concept congolais de celle-ci ? Comment ce concept rawlsien de la nation peut-il servir de modèle et de voie d'intégration politique pour la construction au Congo d'un Etat-nation viable ? Cette question fondamentale de la thèse implique un débat complexe qui invite les thèmes de l'opposition entre rationalité moderne et tradition africaine, entre mécanisme de gestion politique moderne et les pesanteurs de l'héritage ancien.

Comment concilier solidarité citoyenne et solidarité ethnique ou tribale ? Comment l'Etat démocratique peut-il répondre aux besoins de reconnaissance de plus en plus forts dans une société atomisée où chacun trouve dans les liens qui le solidarisent avec d'autres autour d'une identité distinctive une dimension de ce qu'il est ? Avec l'échec des théories développementistes classiques, faut-il continuer à développer l'idée d'une opposition structurelle indépassable entre le passé et le présent au point de penser que l'Afrique s'opposerait à tout changement comme le laisse supposer Axelle Kabou dans son livre si évocateur intitulé : *Et si l'Afrique refusait le développement*²³ ?

Pour notre part, nous croyons que la théorie rawlsienne, en dépit du débat qu'elle suscite autour de la position originelle, des principes de la justice, de la procéduralité, de la stabilité, mérite notre sollicitation concernant la problématique africaine de la construction nationale pour deux raisons principales : d'abord, les principes de liberté et d'égalité, la notion même de justice, ont valeur d'acceptabilité universelle susceptible d'interprétations culturelles différentes. Ensuite, le sens de notre thèse, c'est que le mal étant politique, le remède ne peut être que politique.

Cela étant, la fondation d'une société viable passe par la justice politique et sociale surtout dans un environnement des luttes intestines d'origine tribale et ethnique juxtaposées aux effets pervers de la mondialisation.

²³ KABOU 1991.

Mais pourquoi Rawls ? On sait que sa théorie est froide alors que la culture africaine est encline à des pratiques traditionnelles peu réceptives à sa conception de la justice plaçant l'individu au cœur de tout projet politique tandis qu'en Afrique, c'est la communauté (ethnique, tribale en l'occurrence) qui prend la place de celui-ci. Il y a là une tension inévitable d'un simple revers de la main et qu'il faut bien prendre en compte pour toute analyse de ce type.

Cependant, comme le constate Philippe Van Parijs²⁴, nous pensons que l'œuvre de Rawls est au départ du renouveau de la philosophie politique dans la mesure où il constitue désormais le repère devenu incontournable pour réfléchir sur l'exigence du souci de rendre toute société et le monde moins injustes. Aussi, même s'il reste vrai que nous ne trouverons pas de réponse clé en main à nos innombrables questions et en l'occurrence lorsqu'il s'agit de l'Afrique, Rawls nous offre néanmoins une pensée lucide et solide susceptible de nous guider et de nous inspirer, une pensée articulée sur la conviction que l'argumentation raisonnable est en mesure de dompter égoïsme et passions : « Pas toujours bien sûr. Mais un peu plus souvent grâce à Rawls. Et beaucoup plus souvent si nous sommes nombreux, toutes disciplines, tous pays confondus, non seulement à étudier mais à pratiquer le type de pensée politique qu'il a magistralement illustré²⁵. »

Rawls recommande de moderniser la pensée et la pratique politiques autour de l'idée du juste pour édifier une société bien ordonnée. Cela va sans dire qu'il faut passer, dans le cas du Congo, par le chemin ardu de la démocratisation des institutions politiques. Comme méthode, il procède par la recherche d'un consensus par recoupement en passant par le voile d'ignorance à partir d'une position originelle dans l'élection des valeurs et l'adoption des normes qui garantiraient la justice par l'émergence des libertés fondamentales de la personne humaine et l'égalité de tous.

Réussir une telle articulation de la conception rawlsienne de la justice rationalisant l'utopie congolaise de la justice serait pour nous une occasion et une façon de démythifier les mythes politiques africains enfermés dans des idéologies en vogue mais aussi dans des notions devenues aussi folkloriques que celles de nation et de développement. Ce serait l'accès à un nationalisme démocratique rationalisé qui tirerait de Rawls le sens républicain de l'Etat contenu dans les principes de liberté et de différence.

²⁴ VAN PARIJS 2003.

²⁵ *Idem*.

On sait que la théorie rawlsienne de l'Etat peut être référée à la théorie républicaine d'un Etat fondé essentiellement sur une conception de la liberté telle que Rousseau la résume en une formule : « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté²⁶ » ou telle que Kant, sur les traces de Rousseau, considère que l'attribut fondamentale de la citoyenneté est « la liberté légitime de n'obéir à aucune autre loi que celle à laquelle chacun a donné son accord²⁷ ». Ainsi présentée, la liberté républicaine est importante en ce qu'elle garantit l'absence de soumission à la volonté arbitraire d'autrui. La définition d'une telle liberté repose sur le lien affirmé entre la protection de l'individualité et les arrangements politiques et sociaux.

Vue sous cet angle, la théorie rawlsienne de la justice comme outil conceptuel de l'organisation politique pourra être le pendant structurel du nationalisme démocratique rationalisé pour la démythisation des concepts politiques et idéologiques devenus par la force des choses des mythes de patrimonialisation du pouvoir fondé lui-même sur une conception autocratique calquée sur le paradigme colonial qui se traduit par la confiscation de l'espace public et la dérivation du sens commun, paralysant de ce fait l'émergence d'une société bien ordonnée.

Ce qui *ipso facto* génère un Etat manqué. Par les principes rawlsiens de la justice, et le concept habermassien de patriotisme constitutionnel raisonnablement et rationnellement articulés sur les concepts africains de solidarité, de palabre et d'hospitalité, par l'usage raisonnable de la discussion habermassienne, un consensus minimal et fondamental peut se dégager et permettre la construction d'une société bien ordonnée, caractérisée par une conception renouvelée et modernisée du pouvoir, c'est-à-dire de l'Etat et de la nation.

En pareille circonstance, il est capital d'adopter une éthique politique de refondation. Une éthique rédemptrice. Celle de la responsabilité individuelle et collective qui soit une ligne de démarcation entre les valeurs et les antivaleurs qui ruinent la société. Une éthique de la reconnaissance réciproque entre citoyens. On peut ainsi forger l'infrastructure de modernisation des mœurs politiques inhérentes aux conditions d'une vie bonne pour tous c'est-à-dire inhérentes au progrès. Il s'agit ainsi de déterminer les conditions d'un concept philosophique de nation assorti aux objectifs d'interrogations sociales et de participation politique dans une société en transition.

C'est ce que les principes rawlsiens de la justice proposent. Et c'est là la fondation de toute politique de développement.

²⁶ ROUSSEAU 1762, p. 356

²⁷ KANT 1786, vol III, p. 579.

4. A propos du développement

Il est vrai que la construction nationale n'est pas une fin en soi. Elle n'a de sens que si elle débouche sur un mieux-être de tous. Ce que d'aucuns appelle développement, même si ce concept est davantage connoté de nos jours. C'est un débat que nous nous réservons d'engager ici. Et en ce qui concerne le développement tel qu'il est conçu en Afrique et particulièrement au Congo, il navigue entre le mythe et la réalité. Le mythe sous-jacent à l'idéologie nationaliste où par une démarche démagogique et au nom d'un patriotisme supposé, on promet monts et merveilles aux populations constamment désabusées et qui espèrent vainement un mieux-être qui n'arrive jamais et ce, sans qu'objectivement une stratégie pertinente soit mise à l'épreuve de la réalité. Et la réalité, c'est une société en crise illustrée par le dysfonctionnement constant de l'Etat qui gangrène tous les secteurs de la vie. La crise d'identité, de légitimité, de pénétration, de participation, d'intégration et de distribution selon le modèle de L. Pye²⁸. Des crises caractéristiques d'un Etat manqué. Pour résorber ces crises, la théorie de Rawls peut être utile en ce sens qu'elle préconise un consensus raisonnable soutenu par le plein équilibre réflexif qui implique que les efforts de tous soient orientés vers une maximisation de la pratique démocratique et que le sens civique soit l'expression d'une citoyenneté activement vécue dans les institutions de l'Etat.

Nous estimons que Rawls va plus loin en préconisant l'émergence des droits des peuples garantis par la théorie de la justice globale par laquelle il propose l'extension de la procédure de la position originelle qui permet de figurer les relations entre citoyens égaux aux rapports entre communautés politiques. Les partenaires de la position originelle représentant désormais des peuples et non plus des citoyens des sociétés démocratiques, c'est la reconnaissance mutuelle des peuples en tant qu'égaux que la procédure est censée figurer²⁹. Pour Bertrand Badie, le développement politique ne peut plus être appréhendé par référence à la métaphore de la croissance organique, sur laquelle était construite toute la théorie développementiste classique. Il ne peut donc plus prétendre à l'explication globale et universelle³⁰.

²⁸ PYE 1966.

²⁹ RAWLS 2006.

³⁰ BADIE 1994.

La théorie de Rawls peut être une alternative, elle qui fonde la pluralité culturelle et la diversité des valeurs comme base de son articulation. Nous concevons l'idéologie comme discours sur le réel, dans la totalité de ses rapports pratiques, politiques et sociaux, qui fixe l'essence de ces rapports, et se basant sur eux, impose les maximes de l'action politique et du comportement individuel. Dans ce cas, la démythisation est d'abord le fait de démasquer les rapports fixés en des masques ; masques qui imposent un visage fictif à l'inépuisable réalité vivante, toujours changeante et polyvalente des rapports mêmes, ensuite elle est le fait d'assurer le retour à des visages que les masques dissimulent.

A ce propos, la contribution de Rawls est nécessaire pour la compréhension de l'ethos politique contemporain comme la clef de cette démythisation car cet ethos consiste dans l'attachement à la démocratie et à ses principes, plus profondément dans la présomption en faveur de l'égalité des hommes qui leur est sous-jacente. C'est la voie qui mènerait vers le développement à condition d'éviter le piège du nationalisme et de prendre en compte certains préalables dans le cas de l'Afrique en général.

5. Le piège du nationalisme

La décolonisation a souvent créé le « nationalisme sans nation » avec une forte instabilité politique qui nécessite la volonté de créer les conditions qui permettent l'existence des nations les plus stables. Dans ce contexte, le nationalisme s'invite comme l'expression d'un sentiment de fidélité à la création d'une nation comme « communauté de destin » au sens d'une communauté de dialogue, de délibération, de décision et de dessein qui, si on n'y prend garde, peut se laisser miner par la recherche exacerbée d'authenticité.

Gil Delannoi fait remarquer que l'idée d'authenticité, une fois sortie de la sphère philosophique, perd sa densité et se nimbe d'archaïsme, de naïveté, de pittoresque. C'est pourtant derrière cette figure, esthétique en apparence, que la plupart des nationalismes ont avancé leur volonté de puissance. Ce qui doit mettre la puce à l'oreille et éveiller les consciences. Il faut éviter le piège d'un nationalisme imprégné de l'obsession romantique d'avoir ou d'exhumer des racines,

souvent avec un projet autoritaire échafaudé sur un sens inéluctable de l'histoire, progressiste ou réactionnaire³¹.

Pourtant, l'existence d'une nation peut avoir des conséquences pacifiques si la part d'identification n'y est pas étouffée par la part d'identité. Car l'identité s'est souvent formée de façon réactive contre l'autre considéré comme un danger. Même quand elle est édifiée, une nation démocratique doit sans cesse maintenir de difficiles équilibres entre la mémoire et l'oubli, la volonté et la tolérance, l'ouverture et le repli, l'indépendance et la dépendance³².

Dans cette perspective, il convient de rester vigilant face à deux types de nationalisme. L'un, positif. Il est ouvert aux autres peuples, aux autres races, aux autres nations et non crispé sur lui-même. Tandis que l'autre, fermé, est connoté de façon négative. Il est basé sur les replis identitaires, bellicistes, racistes, particularistes ou impérialistes : « un nationalisme clos, apeuré, exclusif, définissant la nation par l'élimination des intrus : Juifs, immigrés, révolutionnaires, une paranoïa collective nourrie des obsessions de la décadence et du complot³³. »

Pour les théoriciens proches de l'école du Nation-Building, le nationalisme est considéré comme un processus d'émergence d'une « communauté de communication » nationale assurant la congruence entre l'unité politique et l'unité nationale. Il est ainsi associé prioritairement à un processus de « modernisation politique » qui implique une mobilisation sociale accrue³⁴.

Le national n'est d'ailleurs bénéfique que s'il est la composante, le moyen d'une politique et non son principe et sa fin³⁵.

6. Les préalables indispensables

Il est vrai que pour que tout cela soit possible et que la théorie de Rawls soit opératoire sur le sol congolais, quelques préalables doivent être pris en compte :

1. La promotion du principe de rationalité scientifique qui œuvrerait à la remise en question à la fois sociale et culturelle de croyances, d'habitudes et d'institutions.

³¹ DELANNOI 1994, p. 466.

³² *Idem*, p. 467, et SCHNAPPER 1994.

³³ WINOCK 1990, p. 18.

³⁴ DEUTSCH 1953 et BENDIX 1977.

³⁵ Sur la construction nationale, on peut lire entre autre GELLNER 1989.

2. L'émergence d'une société civile responsable.

3. La mise en place d'une société bien ordonnée qui suppose l'émergence d'une culture démocratique fruit d'une conquête permanente des droits et des libertés fondamentales vécues à la fois comme un état d'esprit, une culture et un ensemble d'institutions.

4. La gestion raisonnable de l'ethnie et de la tribu par rapport aux exigences nationales et aux acquis de la modernité.

5. L'émergence d'une culture et d'une conscience nationales et la promotion de la nation comme utopie de la justice.

6. L'émergence d'une éthique civique, éthique de la responsabilité ; et d'une conception publique de la justice vécue et ressentie par tous comme telle autour des valeurs de liberté et d'égalité.

7. Une pédagogie axée sur la vulgarisation des valeurs civiques et morales, des concepts et mécanismes modernes du fonctionnement politique, comme l'élection, la liberté, l'égalité, le droit, la justice, l'autonomie, la souveraineté, la citoyenneté, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et leurs fonctionnements respectifs, sans oublier l'apprentissage d'une éthique de la discussion et la promotion d'une culture de débat.

8. Une réelle volonté de changement et la capacité morale et intellectuelle d'engager des réformes en profondeur de l'Etat et de la société.

Si tous ces préalables sont réunis, la probabilité est grande pour que la théorie de Rawls soit efficiente et qu'elle soit d'un apport propice au changement qui se fait attendre au Congo tout comme ailleurs en Afrique.

Conclusion

En Afrique, les incohérences entre les institutions et les pratiques politiques marquent considérablement la vie politique. Du point de vue formel, la plupart des Constitutions africaines sont des textes qui n'ont rien à envier aux textes constitutionnels des grandes démocraties modernes. Mais les acteurs politiques les violent systématiquement au gré des intérêts partisans débouchant de ce fait sur des républiques bananières. C'est la caractéristique des Etats manqués. Cette ambiguïté fonctionnelle les situe constamment dans un état indéterminé entre d'une part,

l'état de nature où l'homme est un loup pour un autre homme, comme le constate Thomas Hobbes dans le *Léviathan*, et de l'autre, l'état de droit moderne basé sur un contrat social censé protéger les membres de la communauté en préservant la justice et leurs droits naturels. Accéder à la modernisation de l'Etat demeure un enjeu de taille pour l'Afrique, c'est une mission exaltante mais une tâche difficile qui doit susciter au sein de l'élite un leadership visionnaire qui anticipe les choses et n'est pas seulement coincée dans un rôle d'improvisation politicienne. Car la vie politique ne saurait être enfermée dans l'art de gérer uniquement le présent.

Diriger c'est aussi et surtout forger des projets pour la société. Dans cette perspective, l'intelligence de la politique se révèle comme « un art de faire qu'un corps social se serve de ses institutions pour se conserver d'abord, face aux menaces externes et internes, pour faire ensuite évoluer son être conformément à des attentes, des idéaux, des modèles³⁶. »

L'art de gouverner c'est aussi et avant tout l'art de prévoir. Pour bien gouverner en Afrique aujourd'hui, il faut parvenir à comprendre que la construction nationale est une question vitale pour la société commune et que la nation « est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle [...]. Une nation est une grande solidarité, constituée par des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire³⁷. »

C'est pourquoi les communautariens, partisans d'une république substantielle, estiment que la nation est par excellence une « communauté morale » qui permet de résoudre les conflits sur un fonds commun de valeurs partagées. A défaut d'une telle communauté morale, il ne saurait y avoir de communauté politique, de réalisation effective, concrète de la Justice. Car l'individu ne se réalise qu'au sein d'une telle communauté qui représente le milieu de formation du citoyen, par imprégnation quasi naturelle³⁸.

Dans ce sens, les principes de la justice de Rawls peuvent aider à ériger une nation viable au Congo.

³⁶ WUNENBURGER 2001, p. 58.

³⁷ URL (avril 2010) : <http://www.bmlisieux.com/>

³⁸ URL (mai 2010) : <http://fr.wikipedia.org/>. Voir « Conversation avec Jean-Marc Ferry : comment articuler Mondialisation, Europe, Etats-nations et idéaux républicains », in *TOUDI* n° 36-37, mars-avril, 2000.

Bibliographie

- BADIE 1994 : B. BADIE, *Le Développement politique*, Paris, Economica, 1994.
- BENDIX 1977: R. BENDIX, *Nation-building and Citizenship. Studies of our changing social order*, Berkeley, University of California Press, 1977.
- BOSS 1989 : G. BOSS, *Introduction aux techniques de la philosophie. Analyse de l'idée de justice*, Zurich, Editions du Midi, 1989.
- BOURMAUD 1997 : D. BOURMAUD, *La Politique en Afrique*, Paris, Editions Montchrestien, 1997.
- COQUERY-VIDROVITCH 1995 : C. COQUERY-VIDROVITCH, « De la nation en Afrique noire », in *Le Débat*, n° 84, mars-avril, 1995, p. 121-138.
- DELANNOI 1994 : G. DELANNOI, « La Nation et le Nationalisme, quelques questions », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 1, n° 3, 1994, p. 461-467.
- DEUTSCH 1953: K. DEUTSCH, *Nationalism and social communication*, New York & Londres, Chapman and Hall, 1953.
- DUMONT 1962 : R. DUMONT, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Editions du Seuil, 1962.
- GELLNER 1989 : E. GELLNER, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.
- GUILLARME 1999 : B. GUILLARME, « Rawls, philosophe de l'égalité démocratique » in A. RENAUT (s.d.), *Histoire de la philosophie politique*, vol. 5, Paris, Calmann-Lévy, 1999, p. 308-350.
- KABOU 1991 : A. KABOU, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- KANT 1786 : E. KANT, *Fondement de la métaphysique des mœurs* (1786), Paris, Delagrave, 1971.
- PYE 1966: L. PYE, *Aspects of Political development*, Boston, Little Brown and Co., 1966.
- RAWLS 1971: J. RAWLS, *Théorie de la justice* (1971), Paris, Seuil, 1987.
- RAWLS 1993 : J. RAWLS, *Libéralisme politique* (1993), Paris, PUF, 1995.
- RAWLS 2006 : J. RAWLS, *Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique*, Paris, La Découverte, 2006.
- RENAN 1882 : E. RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?* (1882), Paris, Presses Pocket, 1992.
- ROUSSEAU 1762 : J.-J. ROUSSEAU, *Du Contrat social*, Amsterdam, Editions Marc-Michel Rey, 1762.
- SALKIN 1926 : P. SALKIN, *L'Afrique centrale dans cent ans*, Paris, Payot, 1926.
- SCHNAPPER 1994 : D. SCHNAPPER, *La Communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994.
- VAN BILSEN 1956 : A.-A.-J. VAN BILSEN, *Un plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge*, Courtrai, 1956.

VAN PARIJS 2003 : P. VAN PARIJS, « Hommage à John Rawls », in *Le Monde*, 20 novembre, 2003.

WINOCK 1990 : M. WINOCK, *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Seuil, 1990.

WUNENBURGER 2001 : J.-J. WUNENBURGER, *Imaginaire du politique*, Paris, Ellipses, 2001.

URL (avril 2010) : <http://www.bmlisieux.blogspot.com/>

URL (avril 2010) : <http://www.editions-sources-du-nil.over-blog.com/>

URL (mai 2010) : <http://fr.wikipedia.org/>